

PROGRAMME

SEMINAIRE AU CAMBODGE
10 JOURS/ 7 NUITS



Du lundi 03 au mercredi 12 Novembre 2025



JOUR 1 : PARIS → SINGAPOUR → PHNOM PENH (vols) Lundi 03 novembre 2025

10h40 : Envol de Paris dans la matinée vers Phnom Penh via Singapour, sur vols réguliers Singapour Airlines, en classe économique.
Services, repas et nuit en vol.

JOUR 2 : PHNOM PENH Mardi 04 novembre 2025

08h35 : Arrivée à l'aéroport de Phnom Penh. Accueil à l'aéroport et transfert à l'hôtel situé à 45 minutes de l'aéroport et à quelques minutes du centre-ville.

Déjeuner au restaurant de l'hôtel.

Inclus : eau minérale au repas - Espace réservé au groupe.

Installation dans les chambres et petit temps libre pour se changer et se reposer.

16h30 à 19h00 : Réunion de travail pour les médecins.

Équipement inclus : tableau, écran, projecteur et système audio.

Suivi par un cocktail de bienvenue pour tout le groupe incluant un cocktail avec ou sans alcool et 3 amuses bouches.

Dîner khmer au restaurant Khema La Poste (ou similaire).

Inclus : eau minérale au repas - Espace réservé au groupe.

Retour à l'hôtel et nuit.

JOUR 3 : PHNOM PENH Mercredi 05 novembre 2025

Petit déjeuner à l'hôtel.

Le matin, **départ avec vos guides et découverte du Palais Royal et de la Pagode d'Argent**, située dans l'enceinte du Palais Royal, où sont gardés les trésors de la couronne. La pagode doit son nom à son pavement composé de 5000 dalles d'argent

Note : La visite du Palais Royal oblige les visiteurs à bien se couvrir les épaules et à porter un pantalon long ou une jupe longue.



Photos non contractuelles

Raison Sociale : DERTOUR France au capital de 24 662 157 euros · R.C.S. Bobigny 542078431 · Immatriculation IM 093 100 010
Siège social et Direction Générale : 22 rue Dieumegard, 93407 Saint-Ouen cedex · Tél. : +33 (0)1 55 87 80 00 · kuoni.fr
Garantie Financière : Groupama Assurance-Crédit & Caution, 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris · Assurance RCP : HDI Global SE
Tour Trinity, 1 bis place de la Défense, CS 20298, 92035 Paris La Défense cedex, n° de police 76670248-30023
Kuoni est une marque exploitée par DERTOUR France et n'a pas de lien avec Kuoni Destination Management.

Puis, **visite du Musée National** qui offre une admirable collection de pièces en bronze, sculptures, bas-reliefs, bouddhas etc.

Déjeuner au restaurant Surin de spécialités de cuisine Khmère et thaïlandaise (ou similaire).
Inclus : eau minérale au repas - Espace réservé au groupe.

L'après-midi, **visite du musée du Génocide Toul Sleng**, anciennement la prison S21 du régime Khmère Rouge ; **et du Wat Phnom.**

Le **Wat Phnom**, dominant la ville et qui lui a donné son nom. C'est ici, que selon la légende, Dame Penh déposa les images en bronze de Bouddha et la statue de Preah Noreay, retrouvées dans un tronc d'arbre.

Continuation du tour panoramique avec le quartier colonial en cyclo-pousse avec dégustation d'un jus de noix de coco. Passage par le Monument Independence et Wat Ounalom.

CROISIERE EN BATEAU pendant 1h pour admirer le coucher de soleil sur le Mékong.

Inclus : un cocktail par personne (1 bière ou 1 soft ou 1 vin ou 1 soda) + plateau de tapas à déguster.

Le soir, **Dîner au ROOF TOP HEMISPHERE de l'Hôtel TRIBE**, un restaurant et bar dynamique et énergique sur le toit avec une vue à 360°.

Inclus : eau minérale au repas - Espace réservé au groupe.

Retour et nuit à l'hôtel.



JOUR 4 : PHNOM PENH - SIEM REAP PAR LA ROUTE **Jeudi 06 novembre 2025**

Petit déjeuner à l'hôtel.

Check out et départ en autocar vers Siem Reap (320 km environ / 6 heures de route).
Vous pourrez admirer tout le long du chemin de magnifiques paysages verdoyants et dépaysants...

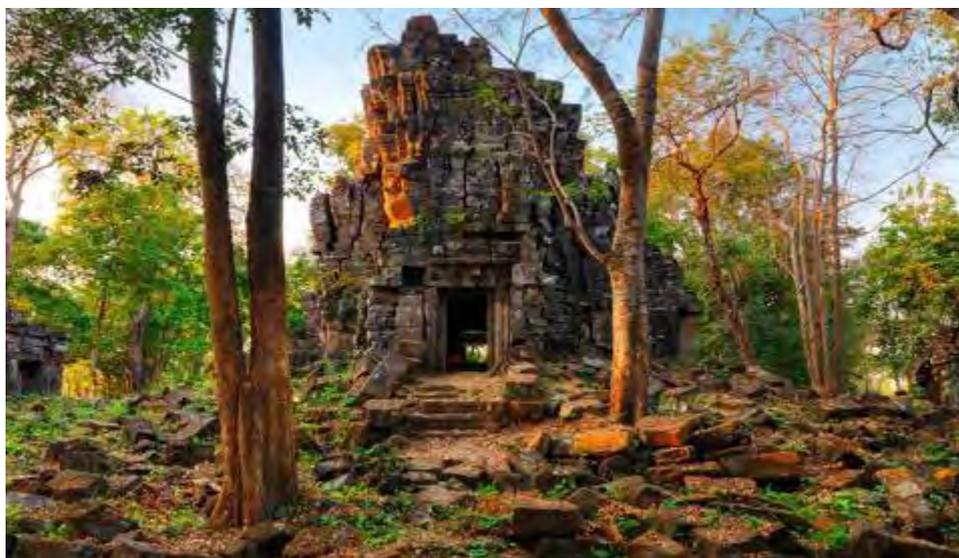
Réunion pour les médecins possible dans les autocars sous forme de QCM, quiz (ou similaire)

Déjeuner en cours de route dans un restaurant local Sambor Village (ou similaire).
Inclus : eau minérale au repas - Espace réservé au groupe.

Continuation vers Siem Reap.

En roue, arrêt et visite des Temples Sambor Prei Kuk.

Le site archéologique de Sambor Prei Kuk, « le temple dans la forêt luxuriante » en langue khmère, a été identifié comme étant Ishanapura, la capitale de l'empire Chenla qui prospéra de la fin du VI^e siècle au début du VII^e siècle de notre ère. Une centaine de temples, dont dix temples octogonaux spécimens uniques en leur genre en Asie du Sud-Est. Leur décoration architecturale en grès est caractéristique du style préangkorien, dit de Sambor Prei Kuk, et certains des éléments (linteaux, frontons, colonnades...) sont de véritables chefs-d'œuvre.



Arrivée à Siem Reap, Check In et installation dans les chambres.

Dîner dans les jardins de l'hôtel ou au bord de la piscine.
Inclus : eau minérale au repas - Espace réservé au groupe.

Nuit à l'hôtel.

JOUR 5 : SIEM REAP / ANGKOR / SIEM REAP **Vendredi 07 novembre 2025**

Petit déjeuner à l'hôtel.

RALLYE EN TUK TUK – une découverte originale du site d'Angkor Thom.

« Immortalisez les majestueux temples d'Angkor » avec des appareils photo est un exercice de « team building » unique.

Utilisez vos compétences photographiques tout en explorant les structures anciennes, découvrez les merveilles qu'offre ce site unique au monde.

Transfert en tuk tuk (3 personnes max / tuk tuk) au complexe fortifié d'Angkor Thom où se déroule le défi.

Remise d'un teeshirt aux couleurs du SNMV ainsi que d'un livret par personne. Chaque équipe (max 10 participants par équipe) devra prendre en photos chaque endroit spécifié dans le livret remis à chaque membre jusqu'au point d'arrivée : une pagode à l'intérieur d'Angkor Thom.

Inclus pendant le rallye : soft et boisson à base de noix de coco.

L'équipe gagnante recevra un cadeau personnalisé.

Puis, cérémonie de bénédiction par des moines bouddhistes, une expérience unique.

Baladez-vous dans ce lieu spirituel pour vous plonger dans l'atmosphère traditionnelle et joyeuse.

Imprégnez-vous du bouddhisme, son histoire et son rôle dans le Cambodge moderne.

Possibilité de discuter avec les moines qui parlent généralement anglais parfaitement et qui seront heureux de partager avec vous.



Déjeuner au restaurant Khmer Cooking Empire (ou similaire).

Inclus : eau minérale au repas - Espace réservé au groupe.

L'après-midi, **visite des temples de Ta Prohm et d'Angkor Wat en tuk-tuk.**

Audioguides inclus.

Construit à la moitié du XII^{ème} siècle, le Monastère Royal, comme il était appelé à l'époque, fut l'un des grands projets de Jayavarman VII, le roi bâtisseur d'Angkor Thom.

Consacré à la famille du roi, ce monastère bouddhiste est notamment orné de splendides linteaux (éléments architecturaux) et de Devata (statues décoratives de divinités féminines secondaires). Mais le temple de Ta Prohm est surtout connu hors des frontières du Cambodge pour ses racines de fromagers qui enlacent les pierres et pour la végétation luxuriante qui entoure le temple et lui donne un air de « jungle mystique ».



En fin d'après-midi, croisière en gondoles traditionnelles sur les douves d'Angkor Thom avec cocktail servi à bord.

4 personnes par bateau

Inclus pendant la promenade en bateau : Dégustation d'1 verre de vin et d'1 soft ou bière accompagné d'une sélection de canapés.

Retour à l'embarcadere pour un transfert vers Siem Reap et l'hôtel.

Dîner au restaurant the Street 27 (ou similaire).

Inclus : eau minérale au repas - Espace réservé au groupe.

Nuit à l'hôtel.



Photos non contractuelles

Raison Sociale : DERTOUR France au capital de 24 662 157 euros · R.C.S. Bobigny 542078431 · Immatriculation IM 093 100 010
Siège social et Direction Générale : 22 rue Dieumegard, 93407 Saint-Ouen cedex · Tél. : +33 (0)1 55 87 80 00 · kuoni.fr
Garantie Financière : Groupama Assurance-Crédit & Caution, 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris · Assurance RCP : HDI Global SE
Tour Trinity, 1 bis place de la Défense, CS 20298, 92035 Paris La Défense cedex, n° de police 76670248-30023
Kuoni est une marque exploitée par DERTOUR France et n'a pas de lien avec Kuoni Destination Management.

JOUR 6 : SIEM REAP / LAC TONLE SAP / SIEM REAP **Samedi 08 novembre 2025**

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ en autocar en direction du Lac Tonle Sap.

Une route dépaysante en terre rouge bordée de rizières et palmiers à sucres... Des habitations traditionnelles en bois. Sans aucun doute vous voilà bien en pleine campagne cambodgienne. Après un voyage en images de 30 minutes, vous embarquerez à bord de bateaux traditionnels en bois, privatisés pour votre groupe et naviguerez à travers le village flottant de Mechrey jusqu'à arriver sur le lac de Tonle Sap, puissant éco système de l'Asie du Sud Est. Patrimoine naturel exceptionnel du Cambodge, le Tonlé Sap a été désigné comme Réserve de Biosphère par l'UNESCO en 1997, pour sa valeur écologique, économique, sociale et culturelle.

Découverte en bateaux du mode de vie ancestral des habitants vivant sur le lac.

Visite d'un village flottant afin de découvrir la région du lac avec ses pêcheurs, ses maisons sur pilotis et ses vendeurs ambulants.

Aménagement de l'embarcation avec coussins et matelas traditionnels.



Sur le chemin de retour, **arrêt et visite d'une ferme de soie.**

Déjeuner au restaurant de spécialités cambodgiennes PT House (ou similaire).

Inclus : eau minérale au repas - Espace réservé au groupe.

Retour à l'hôtel et fin d'après midi libre pour les accompagnants.

16h30 à 19h00 : Réunion de travail pour les médecins.

Équipement inclus : tableau, écran, projecteur et système audio.

En option pour ceux qui le souhaitent (avec supplément) : visite de l'APOPO, association de déminage humanitaire (maximum 35 personnes)

Dîner dans les jardins de l'hôtel et nuit.

Inclus : eau minérale au repas - Espace réservé au groupe.

JOUR 7 : SIEM REAP / BALADE VTT DANS LA CAMPAGNE / SIEM REAP **Dimanche 09 novembre 2025**

Petit déjeuner à l'hôtel.

Transfert en bus au point de départ de la balade en vélo : Wat La Ook (à 30 minutes env. de Siem Reap).

Durée de la randonnée vélo : 12 km – parcours accessible.

Après une courte explication et la remise des équipements, départ avec vos VTT pour une promenade en vélo dans la campagne autour de Siem Reap jusqu'au marché de Roluos, où les habitants font leurs courses du matin. Vous n'y trouverez aucun souvenir, seulement des fruits et légumes locaux qui attendent d'être préparés dans la cuisine traditionnelle quotidienne.

Sur le chemin, vous serez émerveillés par les paysages et aurez l'occasion de voir des moments uniques de la vie quotidienne cambodgienne !

Visite d'une maison locale où l'on fabrique les fameuses nouilles de riz du Cambodge.

La famille vous accueillera chaleureusement et vous découvrirez leur mode de vie en les aidant dans chaque étape de la fabrication des nouilles. Vous aurez ensuite l'opportunité de les goûter en les incorporant au *Nom Bahn Chok*, soupe traditionnelle.

Puis visite d'un petit village spécialisé dans la production de riz gluant dans du bambou et dans la récolte de noix de coco.

Lors de la balade, sera prévue une Pause-Café avec thé, café, jus de citron vert, jus de coco noix, brochettes de fruits, crème de citrouille khmère, banane frite khmère, riz gluant à la mangue.

Inclus pour la randonnée VTT : la location des vélos, les casques, la logistique, l'eau minérale et serviettes rafraîchissantes, une équipe coordinatrice, un support van, un mécanicien, des camions pour des vélos.



Photos non contractuelles

Raison Sociale : DERTOUR France au capital de 24 662 157 euros · R.C.S. Bobigny 542078431 · Immatriculation IM 093 100 010
Siège social et Direction Générale : 22 rue Dieumegard, 93407 Saint-Ouen cedex · Tél. : +33 (0)1 55 87 80 00 · kuoni.fr
Garantie Financière : Groupama Assurance-Crédit & Caution, 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris · Assurance RCP : HDI Global SE
Tour Trinity, 1 bis place de la Défense, CS 20298, 92035 Paris La Défense cedex, n° de police 76670248-30023
Kuoni est une marque exploitée par DERTOUR France et n'a pas de lien avec Kuoni Destination Management.

A la fin de la promenade : Cérémonie de bénédiction par les moines dans une pagode (offrande, donation à la pagode et aux moines, fleurs, bracelet de "protection" pour chaque participant).

Avant le déjeuner, démonstration de « Bokator » ou plus formellement, Labokator (se battre comme un lion). C'est un art martial khmer, ancêtre des styles de kickboxing du sud-est asiatique. L'histoire indique que le Bokator ou une de ses premières formes était le système de combat rapproché utilisé par les anciennes armées d'Angkor (durée : 30 minutes env.)



Déjeuner à l'école Paul Dubrulle

La mission de l'école Paul Dubrulle est de préparer les étudiants khmers à une carrière dans l'industrie du tourisme et de l'hôtellerie en leur offrant un programme d'études approprié et adapté aux normes internationales. Le restaurant d'application *Le Jardin des Délices* est à leur disposition pour apprendre leur métier. Les plats sont à la fois khmers et occidentaux, préparés par les étudiants en Cuisine, Boulangerie et Pâtisserie et servis par les étudiants en Salles qui vous accueilleront chaleureusement.

Inclus : Menu occidental ou khmer - eau minérale au repas - Espace réservé au groupe.



Retour à l'hôtel et après midi libre pour un moment de détente, de découverte personnelle ou pour prévoir une nouvelle réunion (avec supplément à reconfirmer)

Dîner au restaurant Butterfly Pea (ou similaire).

Inclus : eau minérale au repas - Espace réservé au groupe.

Nuit à l'hôtel.

JOUR 8 : SIEM REAP / COURS DE CUISINE A LUM ORNG / SIEM REAP **Lundi 10 novembre 2025**

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour le marché local et cours de cuisine cambodgienne à la ferme Lum Orng.

Lum Orng, premier restaurant cambodgien de la ferme à la table, est situé dans un village à environ 60 km de Siem Reap. Ici, le propriétaire-chef Sothea Seng cuisine une nouvelle cuisine du Mékong du Cambodge et d'ailleurs, à base de produits de saison provenant de ses fermes, des marchés locaux et des producteurs de toute la région.

Après la visite du marché local, visite du potager avec présentation du chef. Vous y choisirez votre propre légume, apprendrez à le préparer et à le cuisiner.

A 2 ou 3 participants, vous disposerez de votre station de cuisson pour mettre en valeur et préparer votre plat.

Déjeuner sur place – avec dégustation de votre plat.

Inclus : eau minérale au repas - Espace réservé au groupe.



L'après-midi, **visite des ateliers Senteurs d'Angkor et rencontre avec les artisans d'Angkor.**

Retour à l'hôtel et temps libre.

Préparez-vous pour votre dernière soirée de gala au Cambodge.

Le soir, transfert vers le lieu de la soirée de gala

Soirée de gala culturelle privée avec danses Apsara

Niché au cœur du Pavillon Garden

Dîner de gala privé avec spectacle de danses apsaras

Décoration élégante et illuminée de torches et chandelles pour une ambiance inoubliable.



Cadeau de bienvenue aux participants.

Apéritif avec activités Dal Ombok, pliage de fleurs de lotus et tissage.

Le dîner sera servi sous forme d'un menu raffiné de cuisine khmère.

Durant la soirée se dérouleront 5 sets de performance de danses traditionnelles.

Inclus :

Cadeau de bienvenue, apéritif de 30 minutes avec canapés, décoration et éclairage des tables, spectacles avec danses traditionnelles (5 danses) dîner avec une sélection de plats cambodgiens et open bar de 2 heures pendant le dîner : vin maison, bières locales, softs, eau.

Retour à l'hôtel et nuit.



Photos non contractuelles

Raison Sociale : DERTOUR France au capital de 24 662 157 euros · R.C.S. Bobigny 542078431 · Immatriculation IM 093 100 010
Siège social et Direction Générale : 22 rue Dieumegard, 93407 Saint-Ouen cedex · Tél. : +33 (0)1 55 87 80 00 · kuoni.fr
Garantie Financière : Groupama Assurance-Crédit & Caution, 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris · Assurance RCP : HDI Global SE
Tour Trinity, 1 bis place de la Défense, CS 20298, 92035 Paris La Défense cedex, n° de police 76670248-30023
Kuoni est une marque exploitée par DERTOUR France et n'a pas de lien avec Kuoni Destination Management.

JOUR 9 : SIEM REAP / PARIS (vols)
Mardi 11 novembre 2025

Petit déjeuner à l'hôtel.

Matinée libre pour vous permettre d'effectuer vos derniers achats, et préparer vos bagages.

Vers 11h45 : Libération des chambres.
Vos bagages seront entreposés à la consigne de l'hôtel.

Déjeuner à l'hôtel.
Inclus : eau minérale au repas - Espace réservé au groupe.

Puis transfert à l'aéroport.

Assistance aux formalités d'enregistrement.

16h50 : Envol à destination de Paris via Singapour sur vols réguliers Singapour Airlines, en classe économique

Arrivée à Singapour dans la soirée.

Transit pour la continuation vers Paris.
Services, dîner et nuit à bord.

JOUR 10 : PARIS
Mercredi 12 novembre 2025

07h15 : Arrivée à Paris Charles de Gaulle.



TARIFS

SEMINAIRE AU CAMBODGE 10 JOURS/ 7 NUITS



Prix par personne en chambre double selon tableau des prix incluant les taxes aériennes et les frais de visa

Tarif valable pour un départ le 3 novembre 2025

Sur la base d'un groupe de 45 à 60 personnes

Cambodge 10 jours/ 7 nuits départ 3 novembre 2025	Base 55/ 59 participants	Base 50/ 54 participants	Base 45/ 49 participants
En chambre double ou twin	3 300 €	3 310 €	3 365 €
Supplément chambre individuelle		595	

NOS PRIX COMPRENNENT

- Le service « Assistance à destination 24 h/24 »
- Les documents de voyage envoyés par mail
- Les vols Paris/Siem Reap- Phnom Penh/ Paris sur vols réguliers Singapore Airlines via Singapour, en classe économique
- Les taxes et surcharges aériennes : 135 € à ce jour
- Les transferts aéroport/ hôtel/ aéroport en autocar + van pour les bagages
- Les hébergements en hôtel 4* normes locales ou similaire
 - PHNOM PENH : Baitong Resort Phnom Penh 4*** en chambre double ou twin (2 nuits)
 - SIEM REAP : FCC Angkor by Avani 4*** en chambre double ou twin (5 nuits)
- La pension complète du déjeuner du jour 2 au déjeuner du jour 9 incluant l'eau aux repas
- La soirée privée de gala culturelle au Pavillon Garden avec danses Apsara avec open bar pendant 2 heures, service de canapés pendant 30 minutes au moment de l'arrivée, le dîner khmer, installation technique et la décoration, spectacle de danses Apsara au cours du repas. Cadeau de bienvenue avec écharpe Kroma souvenir
- Les visites et activités mentionnées au programme dont :
 - La croisière au coucher du soleil à Phnom Penh
 - La découverte sous forme de rallye en tuk tuk,
 - La balade en jonque au coucher du soleil
 - La balade à vélo dans la campagne,
 - Le cours de cuisine avec déjeuner à la ferme Lum Orng
- Les transferts mentionnés avec deux autocars et les services de guides francophones (un par autocar)
- Les réunions mentionnées au programme ainsi que le cocktail à la fin de la 1^{ère} réunion (et apéritif à la sortie de la réunion au FCC Angkor)
- Un accompagnateur Kuoni depuis Paris pendant tout le circuit
- Les frais de visa avec accueil fast Track à l'arrivée
- Les pourboires pour les bagages aux hôtels

Photos non contractuelles

Raison Sociale : DERTOUR France au capital de 24 662 157 euros · R.C.S. Bobigny 542078431 · Immatriculation IM 093 100 010
Siège social et Direction Générale : 22 rue Dieumegard, 93407 Saint-Ouen cedex · Tél. : +33 (0)1 55 87 80 00 · kuoni.fr
Garantie Financière : Groupama Assurance-Crédit & Caution, 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris · Assurance RCP : HDI Global SE
Tour Trinity, 1 bis place de la Défense, CS 20298, 92035 Paris La Défense cedex, n° de police 76670248-30023
Kuoni est une marque exploitée par DERTOUR France et n'a pas de lien avec Kuoni Destination Management.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

- L'assurance individuelle à 5% du montant du voyage
- Les boissons, les pourboires et les dépenses d'ordre personnel

FORMALITES ADMINISTRATIVES ET SANITAIRES

Les formalités de police s'adressent uniquement aux ressortissants français sans double nationalité. Les non-ressortissants français ou les binationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade du/des pays de destination.

Lien utile : Ministère des Affaires Etrangères – conseil aux voyageurs :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

- **Passeport valable plus de 6 mois après le retour**

Attention, le passeport doit avoir 2 pages vierges côte à côte.

- **Le visa obligatoire**

Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, les sites :

Institut Pasteur – recommandations par pays : <http://www.pasteur.fr/fr/map>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Et vous conseillons de vous inscrire sur le site Ariane :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Conformément aux exigences du Code du Tourisme, est retranscrit ci-dessous le formulaire standard d'informations, figurant à l'Annexe 1 de l'Arrêté du 1^{er} mars 2018, correspondant à l'offre de prestation proposée.

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. DERTOUR France sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, DERTOUR France dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. DERTOUR France a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de Groupama Assurance-Crédit & Caution. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (3 place Marcel Paul 92 000 Nanterre, caution@groupama.ac.fr, Tél. : 01 70 96 60 67) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de DERTOUR France.

<https://legifrance.gouv.fr>

Photos non contractuelles

Raison Sociale : DERTOUR France au capital de 24 662 157 euros · R.C.S. Bobigny 542078431 · Immatriculation IM 093 100 010
Siège social et Direction Générale : 22 rue Dieumegard, 93407 Saint-Ouen cedex · Tél. : +33 (0)1 55 87 80 00 · kuoni.fr
Garantie Financière : Groupama Assurance-Crédit & Caution, 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris · Assurance RCP : HDI Global SE
Tour Trinity, 1 bis place de la Défense, CS 20298, 92035 Paris La Défense cedex, n° de police 76670248-30023
Kuoni est une marque exploitée par DERTOUR France et n'a pas de lien avec Kuoni Destination Management.



**VOYAGER ASSURÉ,
C'EST LA GARANTIE
D'EN PROFITER !**

© Miss J/Getty Images

IMPORTANT : aucune assurance ni assistance rapatriement n'est incluse dans nos voyages.
Nous vous recommandons vivement de souscrire l'assurance optionnelle suivante :

**GARANTIE « MULTIRISQUES » KUONI
CONTRAT AR 2022034**

Prix par personne : 5 % du montant total du voyage

- Annulation voyage
y compris pour cause d'épidémie ou de pandémie jusqu'à 50 000 €/personne
- Départs et retours manqués
- Frais médicaux à l'étranger
jusqu'à 300 000 € par personne
- Assistance rapatriement
 - Retard de transport
- Garantie bagages et matériel de sport
- Retour impossible en cas de force majeur
 - Interruption de séjour

Cette assurance doit impérativement être souscrite le jour de votre réservation.
Les résumés ci-dessus n'ont pas de valeur contractuelle. Pour avoir plus de précisions sur le contenu de vos garanties,
nous vous conseillons de consulter nos conditions générales sur le site www.kuoni.fr

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Information préalable

Les présentes conditions particulières complètent les informations précontractuelles reçues par le client avant la conclusion de son contrat sous forme de devis, proposition ou programme, conformément aux articles R. 211-3, R. 211-3-1 et R. 211-4 du Code du Tourisme.

Les informations précontractuelles font partie intégrante du contrat conclu mais, d'un commun accord entre le client et DERTOUR France, peuvent faire l'objet de modifications avant la conclusion du contrat sur les points suivants : caractéristiques principales du voyage (transport, hébergement, horaires, escales, itinéraires etc. au sens de l'article R. 211-4-1°), le prix, le nombre de personnes requis pour la réalisation du voyage et les frais d'annulation.

Toute modification sera communiquée au client avant la conclusion du contrat par tout moyen clair et compréhensible, notamment par l'envoi d'un email à l'adresse communiquée par le client, modifiant les éléments du descriptif.

Si l'une quelconque des clauses des présentes Conditions était ou devenait illicite, nulle ou sans objet au regard de la réglementation en vigueur ou d'une décision de justice définitive, elle serait déclarée non-écrite et les autres dispositions demeureront licites et opposables aux parties

Prix

Il est expressément prévu entre les parties que le prix figurant dans le présent bulletin d'inscription contractuel ne fera l'objet de modifications qu'en cas de variation du coût du transport lié notamment au coût du carburant ou de toute autre source d'énergie ; des redevances et taxes afférentes aux prestations contractées, telles que les taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement dans les ports et aéroports et taxes touristiques, en cas de variation du coût des taxes sur la valeur ajoutée.

Ces données économiques sont retenues à la date d'établissement du prix, soit sur l'offre précontractuelle soit à la date du présent contrat.

Notre Société se réserve le droit de modifier les prix de ce contrat, tant à la hausse qu'à la baisse, dans les limites légales prévues à l'article L211-12 du Code du Tourisme, selon les modalités suivantes :

Variation du coût du transport (carburant), des taxes, des redevances : Toute variation de ces données entre la date d'établissement du prix et le 20ème jour précédant la date de départ sera intégralement répercutée dans les prix de vente du voyage tant à la hausse qu'à la baisse.

Dans l'hypothèse d'une majoration du prix de vente, le client sera averti par lettre recommandée avec accusé de réception justifiant les coûts. En cas de majoration supérieure à 8%, le voyageur sera informé des répercussions sur le prix total, du choix entre la résolution du contrat ou sa continuation, du délai raisonnable pendant lequel exercer son choix et des conséquences de son absence de réponse dans le délai fixé.

Au cours des 20 jours qui précèdent la date de départ prévue, le prix fixé au contrat ne peut faire l'objet d'une majoration.

Inscription, acompte et validité du contrat

Les offres de prix décrites au présent contrat sont garanties pendant 15 jours après la date d'émission du contrat. Le contrat ne prend effet qu'à réception du contrat signé et de l'acompte, sous réserve de disponibilité à réception de ceux-ci. Passé ce délai, DERTOUR France pourra procéder à une modification du prix initialement proposé.

Calendrier des règlements

Le montant de l'acompte exigible garantissant la réservation est égal à 30 % du montant total du voyage. Le montant de l'assurance complémentaire est à régler au moment de l'acompte. A 35 jours avant le départ : Paiement du solde.

Le Client n'ayant pas versé la somme à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation.

Demandes particulières des voyageurs

Les Voyageurs peuvent adresser à l'organisateur une demande spéciale ou exprimer un besoin particulier concernant le voyage, le séjour ou le transport : repas spécial, personne handicapée ou à mobilité réduite, enfant et bébé etc. et la demande sera traitée au cas par cas et pourra générer des frais qui seront communiqués au Voyageur avant validation de sa demande ; la demande ne sera validée qu'après confirmation et acceptation par DERTOUR France et/ou le transporteur aérien. Toute demande d'assistance doit impérativement être signalée à DERTOUR France (handicap, grand âge, maladie, forte corpulence etc.) au plus tard 72h avant le départ et en tout état de cause, avant l'achat et l'émission des billets de transport.

Durée du voyage

La durée du voyage est calculée depuis le jour de la convocation à l'aéroport de départ jusqu'au jour de l'arrivée à l'aéroport de retour et en nombre de nuitée dans l'hébergement, lorsque le logement est prévu. Il est possible que la première et/ou la dernière nuit et que la première et/ou la dernière journée soit entièrement consacrée au transport. Les usages en matière d'hôtellerie internationale prévoient, dans la majorité des pays, que les chambres doivent être libérées à partir de 10h ou 12 h et ne peuvent être occupées qu'à partir de 15h. Les séjours sont calculés sur un nombre de nuits et non un nombre de journées. La première et la dernière journée peuvent être écourtées en raison d'une arrivée tardive ou d'un départ matinal, en fonction des horaires communiqués par la compagnie aérienne. Il est conseillé de ne pas prévoir d'obligations professionnelles et/ou de temps de transit/ correspondance trop court le jour du départ ou la veille ainsi que le jour de votre retour ou le lendemain, notamment pour les vols charters ou low cost qui peuvent être plus facilement sujets à des modifications de plan de vol.

Transport aérien

Les horaires et les éventuelles escales prévus seront communiqués lors de l'envoi de la convocation, mais resteront toutefois susceptibles de modifications jusqu'au jour du départ.

Le vol de retour, dans certains cas, ne peut être changé. L'abandon du passage retour pour emprunter un autre vol implique alors le règlement intégral du prix de ce passage au tarif officiel. De plus, la réglementation du transport aérien n'autorise pas, même en cas de force majeure, le remboursement de trajets non effectués.

La mention « vol direct » signifie sans changement d'avion, mais n'écarte pas la possibilité d'une ou plusieurs escales effectuées au cours du voyage par ce même avion.

Un changement d'aéroport peut se produire au retour sur Paris (entre Orly et Roissy) : sauf cas de post-acheminement réservé par DERTOUR France, cette dernière ne sera pas tenue pour responsable des frais occasionnés par cette modification.

Lorsque le pré/post-acheminement ou les vols ont été acheté(s) directement par le Client, DERTOUR France ne pourra nullement voir sa responsabilité engagée en cas de retard ou annulation ayant des conséquences sur l'exécution du voyage objet du contrat.

Les compagnies aériennes passent entre elles des accords dits de partage de code (code share) qui consistent à commercialiser un vol sous leur propre nom alors qu'elles utilisent un appareil d'une autre compagnie.

Le Client reconnaît avoir connaissance de cette situation et ne pourra pas invoquer de grief contre DERTOUR France à ce sujet.

Remboursement des taxes aériennes

En cas de non-utilisation du billet d'avion pour quelque cause que ce soit, les taxes aéroportuaires obligatoires sont remboursables au Voyageur sur sa demande dans un délai de 30 jours.

Pré et Post-acheminement

Les tarifs applicables aux acheminements aériens et/ou ferroviaires vers Paris ou autres villes européennes depuis certaines villes de province s'appliquent strictement selon les conditions suivantes : soit villes d'origine, dans la limite des disponibilités dans la classe de réservation désignée, gares TGV de Roissy ou Massy exclusivement, jour d'opération, et ce en correspondance directe avec le vol international aller et retour, et sous réserve que la compagnie désignée continue effectivement à opérer au départ de la ville de départ du voyageur.

La demande de réservation (avec départ et retour de la même ville obligatoire) sera acceptée uniquement au moment de l'inscription et sous réserve de disponibilité dans la classe de réservation désignée par le transporteur.

Chambres

Les chambres individuelles, bien qu'assujetties à un supplément de prix élevé, sont souvent moins bien situées, de dimensions plus modestes et généralement en nombre limité.

Dans les hôtels du monde entier, il n'existe pas de véritables chambres triples.

Photos non contractuelles

Raison Sociale : DERTOUR France au capital de 24 662 157 euros · R.C.S. Bobigny 542078431 · Immatriculation IM 093 100 010
Siège social et Direction Générale : 22 rue Dieumegard, 93407 Saint-Ouen cedex · Tél. : +33 (0)1 55 87 80 00 · kuoni.fr
Garantie Financière : Groupama Assurance-Crédit & Caution, 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris · Assurance RCP : HDI Global SE
Tour Trinity, 1 bis place de la Défense, CS 20298, 92035 Paris La Défense cedex, n° de police 76670248-30023
Kuoni est une marque exploitée par DERTOUR France et n'a pas de lien avec Kuoni Destination Management.

Ce sont en général des chambres doubles dans lesquelles on ajoute un lit d'appoint (souvent un lit pliant au confort sommaire). L'espace s'en trouve donc réduit.

Lorsque la chambre est équipée de deux lits doubles, la réservation d'une chambre triple ou quadruple implique de partager les lits existants.

Le client reconnaît avoir connaissance de cette situation et ne pourra pas invoquer de grief contre DERTOUR France à ce sujet.

Repas

L'appellation pension complète comprend le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner. L'appellation demi-pension comprend le petit déjeuner et le dîner. Ces prestations peuvent être fournies par le transporteur aérien et l'hôtel de séjour.

En cas de séjour en demi-pension, à chaque nuit passée sur place correspondent un petit déjeuner et un repas principal. En cas d'arrivée le matin sur le lieu de séjour et de départ l'après-midi, aucun repas principal n'est par conséquent fourni le dernier jour.

Assistance à destination

Pour le bon déroulement du voyage et en cas de difficulté ou de non-conformité à signaler dans les meilleurs délais sur place, le client bénéficie à destination d'une assistance 7 jours/7 et 24 h/24 au : 01.55.87.82.60.

Service Assistance – DERTOUR France – 22, rue Dieumegard. 93 407 Saint Ouen cedex.

Egalement par courrier électronique du lundi au vendredi de 9h à 18h à assistance.clients@kuoni.fr. Le numéro de téléphone du service 24h/24h et 7jours/7 est rappelé dans le carnet de voyage.

Modifications et remise des listes

Modifications

DERTOUR France se réserve le droit de remplacer éventuellement un transporteur aérien par un autre, ou un hôtel par un établissement de même catégorie. Les prix, horaires, itinéraires mentionnés dans le programme peuvent être modifiés par suite de circonstances indépendantes de DERTOUR France ou par suite d'événements dus à un cas de force majeure ou résultant de tiers au présent contrat.

Le client reconnaît avoir connaissance de ce fait et ne pourra évoquer de griefs contre DERTOUR France. Cette modification ne pourra être un motif d'annulation. Toute modification du fait du Client en cours de voyage implique le règlement de nouvelles prestations ainsi que des frais d'annulation.

L'interruption de séjour du fait du Client ne peut donner lieu à aucun remboursement.

En cas d'annulation ou de modification par DERTOUR France d'un élément substantiel du programme – déroulement et/ou prix -, le Client pourra demander le report du voyage, qui devra alors être effectué avant la fin de l'année civile en cours. Un nouveau programme, accompagné d'une réactualisation des prestations et des modifications

éventuelles de prix qu'elles entraînent, sera soumis sans délai à l'acceptation du client.

Le Client, dans un délai de 7 jours à compter de la réception de la lettre RAR qui lui sera adressée par DERTOUR France, pourra :

- soit mettre fin à sa réservation dans les conditions prévues aux articles R211-9 et R211-10 du Code du Tourisme – conditions générales de vente.

- soit accepter le voyage modifié et reporté : un avenant sera alors établi, précisant les modifications apportées et leurs incidences sur les prix initialement prévus.

Dans ce dernier cas, DERTOUR France conservera les sommes déjà versées pour les porter au crédit du nouveau programme.

Frais de modification de dossier

Les frais de cession et/ou frais de changement de nom, prénom, titre ou correction d'une faute d'orthographe auprès de toutes compagnies aériennes sont les suivants :

De la signature du contrat à 60 jours du départ, date de réception de la liste des participants : sans frais

De 59 jours à 31 jours avant le départ : 100 €

De 30 jours à 20 jours avant le départ : 200 €

A moins de 20 jours et jusqu'au départ : aucune cession, aucun changement de titre, de nom et de prénom ne sera accepté. Toute demande de cession ou de modification effectuée à moins de 20 jours avant le départ sera traitée comme une annulation et une réinscription. Les frais d'annulation individuelle s'appliqueront. En cas de réinscription, la compagnie aérienne peut appliquer un supplément.

Remise des listes et documents de voyage

Les noms de l'ensemble des participants, les copies des pièces d'identité utilisées lors du voyage et leur répartition par chambre doivent être envoyées à DERTOUR France au moins 60 jours avant le départ. Ponctuellement, afin de garantir les réservations, DERTOUR France se réserve le droit de demander la liste 30 jours après la date d'émission du contrat.

Formalités administratives et sanitaires

Les formalités de police sont données à titre indicatif et sont susceptibles de modification sans préavis. Ces formalités, pour les voyages qui nécessitent l'obtention de visa ou carte de tourisme, vous seront communiquées à l'inscription du groupe.

Quelle que soit la destination, le passeport doit avoir 2 pages vierges successives.

– Passeport électronique : titre hautement sécurisé comportant la photographie numérisée de son détenteur et un composant électronique avec les données personnelles.

– Passeport biométrique : ajout des empreintes digitales de 2 doigts dans la puce du titre.

Les formalités de police s'adressent uniquement aux ressortissants français sans double nationalité. Les enfants doivent être en possession d'un passeport. Les non-ressortissants français ou les binationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade du/des pays de destination. Le montant du visa inclut les frais d'intervention DERTOUR France. En fonction de la date de

Photos non contractuelles

Raison Sociale : DERTOUR France au capital de 24 662 157 euros · R.C.S. Bobigny 542078431 · Immatriculation IM 093 100 010

Siège social et Direction Générale : 22 rue Dieumegard, 93407 Saint-Ouen cedex · Tél. : +33 (0)1 55 87 80 00 · kuoni.fr

Garantie Financière : Groupama Assurance-Crédit & Caution, 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris · Assurance RCP : HDI Global SE

Tour Trinity, 1 bis place de la Défense, CS 20298, 92035 Paris La Défense cedex, n° de police 76670248-30023

Kuoni est une marque exploitée par DERTOUR France et n'a pas de lien avec Kuoni Destination Management.

réservation et des règles fixées par les ambassades, des frais d'urgence peuvent être facturés.

DERTOUR France décline toute responsabilité en cas de refus de délivrance du visa, de l'ESTA ou de toute autre autorisation de voyage, de la part des autorités du/des pays visité(s).

DERTOUR France communique également des informations destinées aux ressortissants français en page « Formalités » consultables sur les sites www.kuoni.fr. En aucun cas, DERTOUR France ne pourra se substituer à la responsabilité individuelle des voyageurs qui doivent prendre à leur charge la vérification et l'obtention de toutes les formalités avant le départ (passeport valable 6 mois après la date de retour de voyage, visa, certificat de santé, etc.) et pendant toute la durée du voyage, y compris l'accomplissement des formalités douanières des pays réglementant l'exportation d'objets.

Le non-respect des formalités, l'impossibilité d'un voyageur de présenter des documents administratifs en règle, quelle qu'en soit la raison entraînant un retard, le refus à l'embarquement du voyageur ou l'interdiction de pénétrer en territoire étranger, demeurent sous la responsabilité du voyageur qui conserve à sa charge les frais occasionnés, sans que DERTOUR France ne rembourse ni ne remplace la prestation.

Lien utile :

Ministère des Affaires Etrangères – conseil aux voyageurs : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Les formalités sanitaires restent sous l'entière responsabilité des participants.

DT Polio à jour et vaccins contre l'hépatite A, l'hépatite B, le tétanos et la typhoïde recommandés pour tous les pays. Si un séjour préalable a été effectué dans certains pays d'Afrique ou d'Amérique du Sud, le vaccin contre la fièvre jaune peut devenir obligatoire.

Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, les sites : Institut Pasteur – recommandations par pays

: <http://www.pasteur.fr/fr/map>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

et vous conseillons de vous inscrire sur le site Ariane :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Pour toutes questions médicales ou sanitaires, DERTOUR France invite les participants à se mettre en contact avec leur médecin.

Responsabilité, Réclamations et Assurances

Responsabilité

DERTOUR France est responsable de plein droit à l'égard du voyageur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjuger de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, notre société peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est imputable soit au voyageur, soit à un tiers étranger à la fourniture des prestations

prévues au contrat et revêt un caractère imprévisible ou inévitable, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables (guerre, attentat, émeute, révolution, catastrophe nucléaire, évènements climatiques ou naturels tels que cyclone, tremblement de terre, tsunami, tornade, nuage, vent de sable...) au sens de l'article L. 211-16 du Code du Tourisme.

En cas de mise en jeu de sa responsabilité de plein droit du fait de ses prestataires au sens de l'article précité, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels ou dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts seront limités par le contrat à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

En vertu de l'article L. 211-17-1 du Code précité, les réclamations au titre de la responsabilité de l'organisateur ou du détaillant se prescrivent par deux ans.

La responsabilité de DERTOUR France ne pourra être mise en jeu pour toute non-conformité de prestations achetées à l'initiative du Voyageur et hors contrat de voyage.

DERTOUR France dispose d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, conforme aux

prescriptions de la loi, contractée auprès de la compagnie Mutuelles du Mans Assurances sous le n°128 982 356.

Réclamations

Les conséquences des accidents/incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien sont régies par les dispositions de la Convention de Montréal ou par les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné.

Toute défaillance constatée par le client dans le déroulement du voyage et/ou du séjour doit, en fonction des circonstances et dans les meilleurs délais, faire l'objet d'un signalement de la part du client, sur place impérativement, auprès du point de contact fourni, représentants ou agents locaux. Toute réclamation postérieure au voyage doit être adressée à DERTOUR France par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le mois suivant le retour du voyage. Le non-respect de ce délai pourra être susceptible d'affecter la qualité du traitement du dossier de réclamation.

Conformément aux usages de la profession, la réponse sera apportée également par écrit.

Après avoir saisi le service Relations Client et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir gratuitement le

Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel .

Assurances

DERTOUR France déclare disposer d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, conforme aux prescriptions de la loi, contractée auprès de la Compagnie Mutuelles du Mans Assurances IARD sous le n° de police 128 982 356

Garantie : 8 000 000 €, dommages corporels, matériels et immatériels confondus.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Toute contestation ou litige découlant du présent contrat sera, d'un commun accord entre les parties, soumis à la juridiction du Tribunal de Commerce de Paris.

INTEGRALITE DU CONTRAT

Le présent contrat et le programme constituent la Convention entre les parties. Toutes modifications devront être faites par écrit sous forme d'avenant qui sera signé par chacune des deux parties.